DÉLIBÉRATION n°2026-59
Conseil d'Administration de l'IEP de Rennes
Séance du 23 septembre 2026

Adoption du compte-rendu du Conseil d'Administration du 11 mars 2026

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code de l'éducation,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux Instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif établissements-composantes ou associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements

Vu le règlement intérieur de l'IEP,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article unique
Le compte-rendu du Conseil d'Administration de l'IEP de Rennes du 11 mars 2026 est adopté.

Membres en exercice : 30 membres

Membres présents ou représentés : 23 membres

Votes : Refus de participer au vote : 0

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 23

Délibération : adoptée. refusée.

Le 23 septembre 2026

Le Président
du Conseil d'Administration

Yann LEJOLIVET

Document(s) en annexe au présent extrait : *Compte-rendu du conseil d'administration du 11 mars 2026 (5 pages)*
Extrait transmis au Recteur Chancelier des Universités le : 24/09/2026

Conseil d'administration en formation plénière
Séance du 11 mars 2026

Présents

(1) M. Yann Lejolivet (Président du Conseil d'administration)
(2) M. Eric Hitti (représentant de M. David Alis)
(3) M. Jérôme Lartigau (représentant de Mme Maryvonne Le Brignonen)
(4) Mme Audrey Ballu-Gougeon
(5) Mme Gaël Le Saout
(6) M. Vincent Valentin
(7) M. Romain Pasquier
(8) M. Thibault Tellier
(9) M. Gil Desmoulin
(10) Mme Armelle de Guibert
(11) M. Nicolas Escach
(12) Mme Claire Toupin-Guyot
(13) Mme Gaëlle Petit
(14) Mme Marta Iglesias
(15) Mme Jade Beniguel
(16) M. Auguste Desouhant
(17) M. Amadu Djalo
(18) Mme Coline Boudet
(19) Mme Jeanne Chapa
(20) M. Paul Lechartreux
(21) Mme Clara Soudais
(22) M. Ash Gantois
(23) Mme Pauline Cardot

Représentés

(24) Mme Laurence Bertrand-Dorléac
(25) Mme Corinne Poulain
(26) M. Marc Hervé (représentant de M. le Président du Conseil départemental)
(27) Mme Adeline Thobie

Membres ayant voix consultative

(28) M. Pablo Diaz, Directeur de l'IEP
(29) Mme Léa Escalmel, Association des Anciens

Invités

(30) Mme Myriam Ravalet
(31) Mme Cyrielle Leclerc
(32) M. Cyril Rams
(33) M. Sébastien Châble
(34) Mme Nathalie Pruchon
(35) M. Hugues Parola
(36) M. Vincent Fertey

Procurations :

Mme Laurence Bertrand-Dorléac	Donne pouvoir à	M. Yann Lejolivet
Mme Corinne Poulain	Donne pouvoir à	Mme Marta Iglesias
M. Marc Hervé	Donne pouvoir à	M. Gil Desmoulin
Mme Adeline Thobie	Donne pouvoir à	M. Gil Desmoulin
Mme Jade Beniguel	Donne pouvoir à	M. Paul Lechartreux

M. Lejolivet ouvre la séance.

En préambule, M. Lejolivet souhaite la bienvenue aux participants.

Mme Ravalet procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

M. Lejolivet propose d'ajouter à l'ordre du jour, dans la partie finances, un point consacré au bilan de la CVEC. Il constate que nul ne s'y oppose.

- **Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 17 décembre 2025**

Le procès-verbal du conseil d'administration du 17 décembre 2025 est adopté à l'unanimité.

- **Adoption du procès-verbal du conseil d'administration extraordinaire du 3 février 2026**

Le procès-verbal du conseil d'administration extraordinaire du 3 février 2026 est adopté à l'unanimité.

1. FINANCES

- **Compte financier 2025**

M. Rams, agent comptable, indique que l'année 2025 s'est traduite par un excédent de 1,3 million d'euros, contre 1,1 million d'euros en 2024 et un déficit de 300 000 euros environ en 2023. Les charges de personnel payées par l'établissement s'élèvent à près de 3 millions d'euros, non compris les titulaires payés par l'État. Ces charges représentent 39,6 % des produits encaissables, contre 52 % en 2023, soit une évolution favorable. Les dépenses de fonctionnement restent relativement stables, avec cependant une augmentation des fournitures, des frais de déplacement, et surtout de la maintenance, en raison de migrations informatiques. En revanche, les couts de l'énergie ont baissé en 2025.

S'agissant des recettes, les subventions représentent 2,7 millions d'euros sur un total de 7,5 millions d'euros de produits de fonctionnement, soit un ratio d'environ 36 % contre 52 % en 2023. Une baisse de la SCSP (subvention pour charges de service public) versée par l'État est constatée, notamment en raison d'un report de la dernière tranche du contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP). Les droits de scolarité ont doublé par rapport à 2022, suite à la réforme mise en place en juin 2024. Les prestations de formation continue et apprentissage ont également doublé par rapport à 2023.

La capacité d'autofinancement (CAF), égale à la différence entre les produits encaissables et les charges décaissables, permet de financer les investissements. En 2025, elle s'est élevée à 1,5 million d'euros, en raison de l'évolution favorable des ressources propres et de la relative stabilité des dépenses.

Grâce à la CAF et à des subventions, l'établissement disposait en 2025 de 2,3 millions d'euros à consacrer à l'investissement. Il a dépensé 1,1 million d'euros, essentiellement pour des travaux à la bibliothèque et dans les amphithéâtres, ainsi que pour le système de sécurité incendie. Le chantier de la bibliothèque est financé à hauteur de 50 % environ par des subventions de Rennes Métropole et du département. Les ressources restantes ont été apportées au fonds de roulement, qui constitue les réserves de l'établissement.

Le fonds de roulement représente 327 jours de dépenses de fonctionnement, et la trésorerie 320 jours. Les finances de l'établissement ne soulèvent aucune difficulté au regard des critères de soutenabilité fixés par le rectorat.

M. Diaz constate que le compte financier 2025 valide la stratégie de retour à l'équilibre mise en place après le déficit de 2023. Cette stratégie repose sur une maitrise rigoureuse des dépenses, sur un travail mené avec les services de l'État et avec les collectivités territoriales pour sécuriser les subventions, sur la consolidation des effectifs de cinquième année avec une augmentation du nombre d'alternants, sur les campagnes de communication sur la taxe d'apprentissage, et enfin sur le dialogue avec la tutelle en vue de maintenir la subvention pour charges de service public.

M. Parola présente ensuite le rapport de gestion de l'ordonnateur. Le résultat de l'exercice s'est élevé à 1,371 million d'euros. Les niveaux du fonds de roulement à 5,3 millions d'euros et de la trésorerie à 5,2 millions d'euros sont très élevés. Après « l'accident » de 2023, l'établissement a connu un résultat excédentaire en 2024, qui a augmenté de 18 % en 2025. Les indicateurs de soutenabilité se situent très largement au-dessus des critères requis.

Les recettes encaissées en 2025 ont atteint 8,927 millions d'euros, soit une augmentation de 14,36 % par rapport à 2024, grâce à une politique volontariste de développement des ressources propres. L'État a annulé le versement de la dernière tranche du COMP, soit un manque à gagner de 180 000 euros pour l'établissement. La subvention versée par la tutelle représentait 85 % des subventions en 2023. Ce ratio a baissé à 54 %. Les autres subventions proviennent des régions, de l'Union Européenne et d'autres collectivités locales. Pour la première fois, une subvention a été obtenue de l'ANR, validant ainsi la stratégie de développement de la recherche.

Au niveau des dépenses, la totalité des crédits de paiement atteint 6,488 millions d'euros. Les dépenses d'investissement sont très inférieures au montant prévisionnel, en raison du retard pris sur les travaux de la bibliothèque, qui devraient se terminer en 2026.

Le montant de la trésorerie est très élevé. Cependant, il est gagé à hauteur de 94 % par des opérations pluriannuelles telles que les travaux de la bibliothèque, les subventions Erasmus ou certains contrats de recherche, par les investissements prévus au budget 2026, et par le critère de soutenabilité relatif à la trésorerie.

M. Diaz ajoute que le niveau du fonds de roulement permet de planifier des investissements importants pour l'établissement. La structuration des outils et des process pour améliorer le pilotage se poursuit, de même que la démarche d'amélioration continue pour augmenter la robustesse face aux imprévus. Compte tenu du résultat plus favorable que prévu, un budget rectificatif est envisagé dans les mois à venir pour financer de nouveaux développements et des dépenses pédagogiques. M. Diaz précise que la participation de l'État au fonctionnement de l'établissement représente environ 5 millions d'euros, au titre de la masse salariale des fonctionnaires, plus 2 millions d'euros pour la SCSP. Il remercie l'ensemble des équipes pour le travail réalisé.

M. Fertey, en qualité de représentant du rectorat, félicite l'établissement pour ces résultats. Il s'interroge sur les subventions européennes.

M. Parola explique qu'il s'agit de subventions Erasmus pour la mobilité des étudiants.

M. Fertey souhaiterait des précisions sur les investissements pluriannuels qui seront financés par la trésorerie gagée.

Mme Ravalet cite l'important projet relatif à la bibliothèque, ainsi que des rénovations électriques et énergétiques, des travaux de couverture, la rénovation d'espaces situés dans la tour C pour créer de nouveaux bureaux, et les grands travaux prévus de rénovation des amphithéâtres.

M. Parola précise que ces opérations, hors bibliothèque, ont été chiffrées sur deux ans à 1,5 million d'euros, dont 800 000 euros budgétés au BI 2026.

M. Lejolivet souligne que des résultats excédentaires sont nécessaires pour améliorer les conditions de vie des étudiants et pour concrétiser l'ambitieux projet pédagogique de l'établissement. Contrairement aux collectivités territoriales, les investissements ne peuvent pas être financés par l'emprunt. Il remercie l'agent comptable, M. Rams, pour le travail mené en excellente collaboration avec les services de l'établissement. Il félicite les équipes pédagogiques, les équipes administratives, ainsi que l'équipe de direction de l'établissement.

M. Lejolivet donne lecture de la délibération 2026-07 et la soumet au vote.

La délibération 2026-07 est adoptée à l'unanimité.

- **Plan d'actions Contrôle Interne Budgétaire**

Mme Ravalet rappelle que la cartographie des risques adoptée en 2025 identifiait 45 processus à traiter, dont certains présentant un risque très critique. Des actions immédiates ont été réalisées, notamment des recrutements sur le pôle immobilier, ainsi que sur le volet juridique et commande publique. Certains risques sont donc désormais mieux maitrisés.

M. Parola présente le plan d'actions pour l'année 2026. Trois groupes de travail dédiés respectivement aux achats, aux recettes, notamment la dématérialisation des recettes, et aux conventions seront constitués avec pour objectif de sécuriser les processus. Le groupe achats rédigera une procédure achats et une procédure sur la commande publique, permettant ainsi de traiter des risques très critiques ou de criticité élevée. Au mois de décembre, une cartographie des risques réévaluée sera présentée au conseil d'administration. Un nouveau plan, issu de cette nouvelle analyse des risques, sera présenté dans un an.

M. Diaz ajoute que les tableaux de bord mis en place pour gérer les risques contribueront à améliorer le pilotage de l'établissement.

Mme Ravalet souligne les efforts de sécurisation juridique, de transparence et d'harmonisation des procédures entre l'ensemble des personnels de l'établissement.

M. Lejolivet donne lecture de la délibération 2026-08 et la soumet au vote.

La délibération 2026-08 est adoptée à l'unanimité.

- **Bilan de la CVEC**

M. Châble rappelle que chaque année les étudiants versent une contribution au financement des actions de la vie étudiante. En décembre, l'établissement élabore un budget prévisionnel pour l'année suivante. En mars, un bilan est dressé sur l'utilisation de ces fonds l'année précédente. En 2025, la contribution reversée à l'établissement s'est élevée à 92 266 euros. 15 % de ces fonds doivent être affectés à la médecine étudiante, et 30 % aux actions en faveur des associations étudiantes et de l'aide sociale. La somme totale des actions menées en 2025 représente 93 095 euros.

Parmi les nouveautés de l'année 2025, figurent l'achat de casiers à codes pour les étudiants et le développement de nouveaux espaces et créneaux sportifs. L'aide financière à l'inscription au TOEFL pour les étudiants boursiers a été reconduite.

À titre informatif, M. Châble présente d'autres dépenses assumées par l'établissement en faveur de la vie étudiante, hors CVEC : contribution aux bourses de mobilité, fonds de solidarité, aide à l'emploi étudiant, autres subventions aux associations, moment de convivialité de fin d'année.

M. Lejolivet soumet au vote le bilan 2025 de la CVEC.

Le bilan 2025 de la CVEC est adopté à l'unanimité.

- **Subvention exceptionnelle à l'association du BDS**

M. Châble indique que chaque année ont lieu les Jeux Inter-Sciences Po, regroupant les dix établissements Sciences Po de France. En 2026, ils se dérouleront à Lens. Dans ce cadre, les étudiants de l'établissement constituent une délégation d'environ 190 personnes. Compte tenu des couts de transport et d'hébergement, l'octroi d'une subvention de 3 500 euros est proposé afin de réduire le prix de la participation pour les étudiants boursiers. Il est laissé la possibilité au BDS d'utiliser éventuellement cette subvention également pour un autre déplacement, puisque l'équipe de volley féminine est en phase finale de la Coupe de France des grandes écoles.

M. Lejolivet donne lecture de la délibération 2026-09 et la soumet au vote.

La délibération 2026-09 est adoptée à l'unanimité.

2. MESURES REGLEMENTAIRES ET PRATIQUES

- **Schéma DD&RS**

M. Diaz indique que le schéma directeur développement durable et responsabilité sociétale est un document obligatoire pour les établissements d'enseignement supérieur. Le préambule est commun aux établissements de l'EPE (établissement public expérimental) de l'Université de Rennes, ce qui a permis un échange de pratiques et une amélioration des différents schémas. Ce schéma engage l'établissement dans une trajectoire de transition dans les domaines de la formation, du fonctionnement, de la gouvernance, par exemple par des actions en matière de désartificialisation des espaces, d'installation de panneaux photovoltaïques, de formations sur le développement durable, de mobilités.

Mme Petit précise que ce document permet de rendre visibles des initiatives déjà en cours au sein de l'établissement. Le schéma comporte cinq chapitres, conformément aux recommandations nationales, et se veut opérationnel pour suivre concrètement les priorités et les indicateurs. Son élaboration s'est appuyée sur l'enquête sur les mobilités réalisée en 2025 et sur un certain nombre d'ateliers. Ce document a vocation à évoluer dans l'avenir.

Mme Ravalet ajoute que ce schéma s'inscrit dans le prolongement de réflexions engagées auparavant. Il comporte des fiches actions définissant des échéances, des responsables, des contributeurs, des indicateurs de suivi. Il est en lien avec d'autres schémas, tels que le schéma pluriannuel de stratégie immobilière ou le schéma directeur du handicap.

M. Hitti souligne la qualité de ce document. Le haut fonctionnaire en charge de cette question a identifié différents niveaux de maturité dans les schémas qui lui ont été transmis. Certains d'entre eux apparaissent pleinement intégrés dans la stratégie de l'établissement. Tel est le cas effectivement pour le schéma présenté, qui englobe l'ensemble de l'activité, contrairement à certaines universités qui ont choisi de traiter séparément la partie sociale. Certains sujets pourraient donner lieu à des travaux communs avec l'université, par exemple la politique voyages. Le haut fonctionnaire a souligné l'importance de mettre en place une dynamique rassemblant l'ensemble de la communauté. À travers ce schéma, l'établissement semble sur la bonne voie.

M. Lejolivet donne lecture de la délibération 2026-10 et la soumet au vote.

La délibération 2026-10 est adoptée à l'unanimité.

- **Rapport d'activité**

M. Diaz précise que le rapport d'activité vise à donner un aperçu de toutes les actions menées durant l'année, sans pouvoir être exhaustif. Il propose de ne pas le reprendre point par point. Il remercie le service communication qui a produit un document visuellement très qualitatif, ainsi que toutes les équipes, les enseignants, les étudiants et tous les contributeurs qui sont intervenus durant l'année.

3. RÉSEAU SCPO

- **Note d'intention Structuration juridique pour les 9 Sciences Po de région**

M. Diaz indique que les 9 établissements Sciences Po de région ont engagé depuis deux ans une réflexion en vue d'une coopération renforcée, dans un contexte marqué par la montée en puissance de l'enseignement privé, la concurrence internationale, le retrait de l'État sur certains aspects. Par le passé, les établissements avaient tenté de répondre conjointement à un appel à projets, mais n'avaient pas pu aboutir en raison du manque d'une structure juridique. Depuis 2026, la mutualisation est mise en place à partir de la quatrième année. Un étudiant de Sciences Po Rennes peut ainsi effectuer une spécialité à Bordeaux. Les établissements souhaitent à présent aller plus loin et créer une structure capable de les représenter dans les discussions avec les tutelles ou avec Sciences Po Paris.

La délibération proposée donne mandat au directeur de Sciences Po Rennes de mener ce projet de structuration. En fonction du schéma juridique qui sera retenu, par exemple la création d'un groupement d'intérêt public, le conseil d'administration devra de nouveau se prononcer. M. Diaz souligne qu'il s'agit d'un moment historique pour l'ensemble des Sciences Po, en vue de constituer une force en sciences humaines et sociales dans le paysage de l'enseignement supérieur.

Monsieur Djalo constate que d'après la note, la démarche s'inspire des écoles d'ingénieurs, dont le regroupement aurait permis des gains significatifs d'efficacité et de visibilité. Il souhaiterait des précisions sur les gains d'efficacité attendus. Il demande si d'autres modèles qu'un groupement d'intérêt public sont envisageables et il s'enquiert des critères de choix.

M. Diaz explique que différentes solutions sont examinées. La structure retenue devra permettre un fonctionnement agile et peu contraignant. Le format associatif répond à ces critères mais ne permet pas de rechercher des fonds européens. Un simple conventionnement se révèle plus lourd et ne permet pas de répondre à des appels à projets. Un GIP permet de conserver une structure publique. Les discussions avec les tutelles permettront de savoir si celles-ci autorisent la création de cette nouvelle structure.

S'agissant de l'efficacité, le concours commun porté par sept IEP nécessite chaque année des conventions bilatérales. Le fonctionnement est très lourd en termes administratifs. Le changement de personnel peut déstabiliser la procédure. Une structure unique, avec un personnel dédié, permettra de sécuriser le concours. Grâce à une convergence avec les IEP de Bordeaux et Grenoble, le concours et le programme de démocratisation pourraient à l'avenir être communs aux neuf établissements. L'établissement de Bordeaux, historiquement très autonome, montre à présent une volonté de rapprochement. La parole des Sciences Po pourra ainsi être portée

de façon plus pertinente auprès des tutelles et des financeurs. La création d'un GIP permettra d'obtenir des financements nationaux, européens ou de répondre à des appels à projets.

M. Tellier remarque que les établissements pourraient à l'avenir mutualiser leurs offres de formation continue, notamment destinées aux élus locaux.

M. Lejolivet donne lecture de la délibération 2026-11 et la soumet au vote.

La délibération 2026-11 est adoptée à l'unanimité.

INFORMATION DE LA DIRECTION

M. Diaz rappelle que depuis janvier 2023, l'IEP est une des composantes de l'établissement public expérimental de l'Université de Rennes. Cette expérimentation arrivera à son terme en 2028. Une réflexion est donc engagée sur le passage à un grand établissement. Une évaluation de l'Hcéres sera menée sur ce sujet.

Dans ce cadre, un critère essentiel de décision sera la possibilité pour Sciences Po Rennes de garder son autonomie par rapport à la structure globale. Pour le permettre, le Code de l'éducation devra être modifié concernant la définition de la personnalité morale et juridique (PMJ). Le ministère est saisi de ce sujet. La Cour des comptes est favorable à cette modification, le Conseil d'État également. Tous les établissements sont d'accord sur le fait que les différents établissement composantes doivent garder leur PMJ. Si cette garantie n'est pas obtenue, alors se posera pour Sciences Po Rennes la question de rester ou de sortir de cette structure.

M. Hitti déclare que l'Université de Rennes est totalement favorable à une sécurisation juridique sur ce sujet. La sortie de l'expérimentation devra avoir lieu, au plus tard, fin 2028. Parallèlement, la procédure d'évaluation de l'établissement, des unités de recherche et de la formation, est engagée en vue des nouveaux contrats au 1er janvier 2028. Des discussions sont en cours pour savoir si une évaluation conjointe sera réalisée.

M. Diaz annonce l'ouverture prochaine du festival Nos Futurs (du 19 au 21 mars 2027**)**, co-organisé par Sciences Po Rennes, la métropole et le journal Le Monde, et la tenue du Forum de l'Emploi le 13 mars.

QUESTIONS DIVERSES

M. Fertey signale que l'EPE sera concerné par la nouvelle contractualisation entre le ministère et les établissements, dite COMP100 %, qui portera sur 100 % des missions et du modèle économique. L'objectif du rectorat est que l'allocation des moyens permette à chaque établissement de porter son projet stratégique mais aussi à l'ensemble de l'EPE de porter de nouveaux projets.

M. Diaz précise que l'établissement attend des informations pour pouvoir se positionner sur le COMP100 %, qui suscite certaines inquiétudes.

Le prochain conseil d'administration aura lieu le 17 juin 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.